



SCOTERS – rencontres intercommunales

17 mai 2011

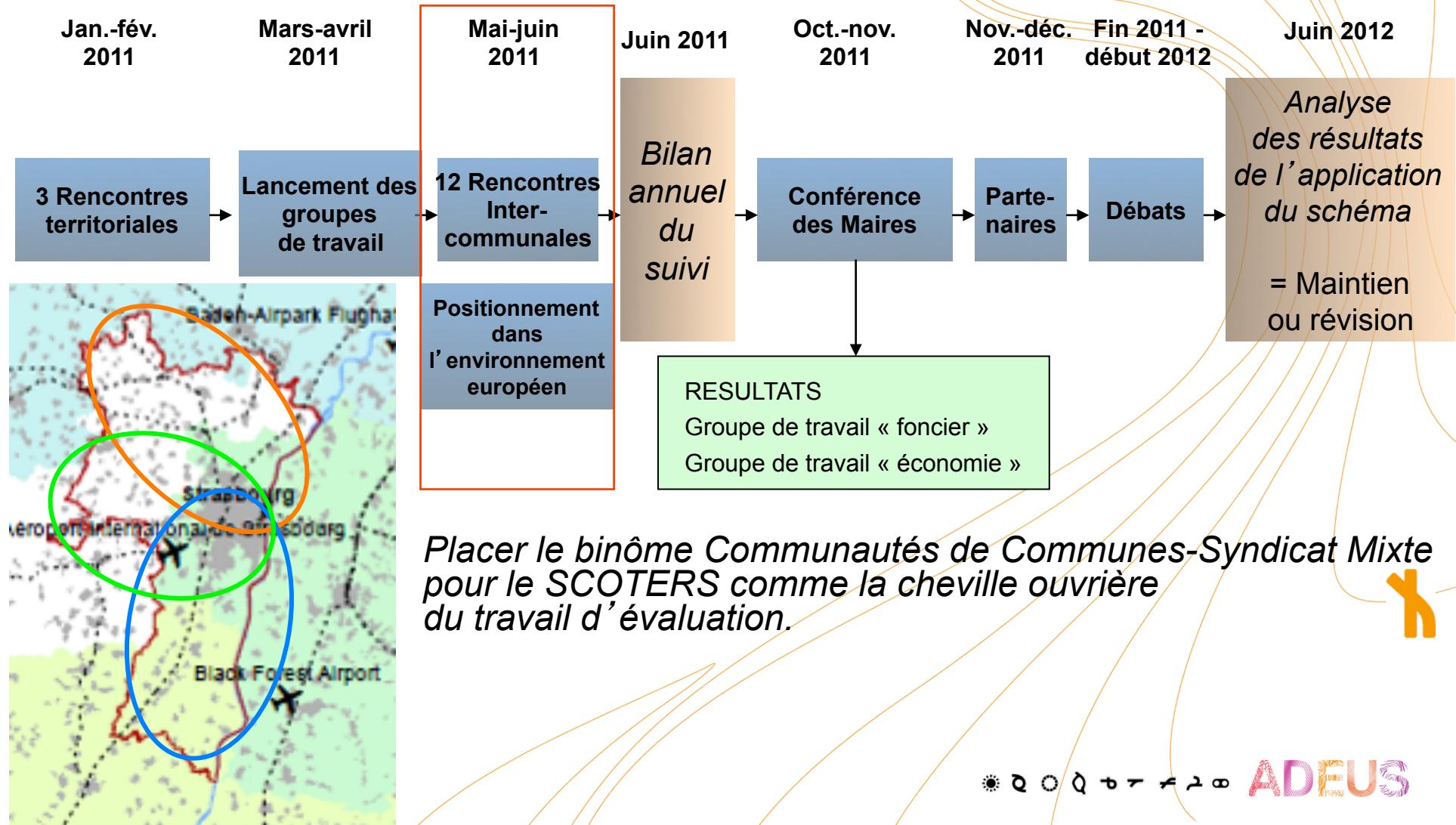
Communauté de Communes
du Pays de la Zorn



ADEUS

L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

Rappel du calendrier



Ordre du jour



- 1. Présentation de la démarche d' évaluation du SCOTERS**
- 2. Construction de la cartographie du bassin de vie :**
 - 1. L'esprit du SCOTERS – sa déclinaison dans la Communauté de Communes => *carte 1***
 - 2. Quel fonctionnement du territoire de la C.C. ?
=> *carte 2***
- 3. Les outils à disposition. Pour quel SCOTERS demain ?**



Contexte de la démarche d' évaluation/révision



- Une obligation de suivi et d' évaluation requise par la loi
- Une démarche qui s' inscrit dans le cadre des récentes évolutions législatives :

Le Grenelle II

La proposition de loi relative à l'urbanisme commercial

Contexte de la démarche d'évaluation/révision



○ Le Grenelle II

- Une évaluation plus régulière des SCoT
- Un renforcement du rôle des SCoT
 - Une approche plus large des politiques publiques
 - Le foncier : un enjeu majeur
 - Biodiversité, nature, agriculture : le territoire est une ressource
 - L'articulation urbanisation / transport : clé de voûte du développement
- De nouveaux outils pour les SCoT : une opportunité à saisir

○ La proposition de loi relative à l'urbanisme commercial



Objectifs de l' évaluation SCOTERS



- Construire un document au plus près de la réalité
- Tester l' efficacité du SCoT et sa mise en œuvre
- Construire le fondement de la révision: quels axes de révision ?
Une révision qui doit aboutir à un document intégrant des **objectifs renforcés, clarifiés, plus près de la réalité du territoire, avec une nouvelle gouvernance** à définir pour leur mise en œuvre



L'évaluation politique du document



- Posture pour la phase d'évaluation du SCOTERS :
 - Susciter un débat de fond et politique : = *Choisir ensemble les sujets de la révision*
 - Ce débat politique doit soulever :
 - Les aspects du SCOTERS qui donnent satisfactions et doivent être maintenus ou confortés
 - Les difficultés et points du SCOTERS à reprendre
 - Les sujets nouveaux à introduire dans le SCOTERS et les attentes des élus

Cette phase d'évaluation doit amener à la prescription d'une **révision sur la base d'objectifs partagés**



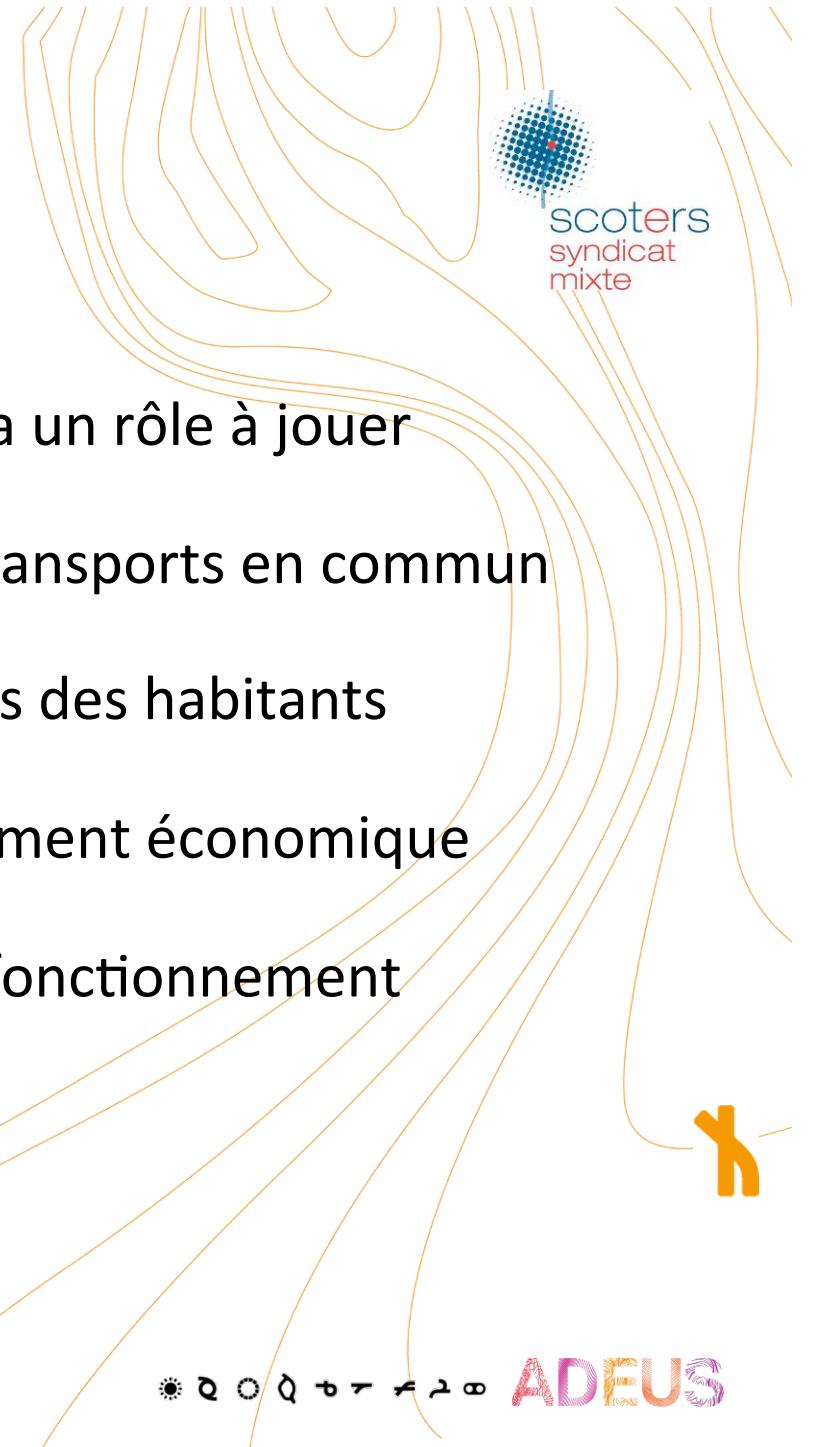
L' évaluation politique du document



- ◎ Il s'agit de discuter autant sur :
 - Le projet de territoire du SCOTERS
 - Le document réglementaire
 - Sa mise en œuvre

L' esprit du SCOTERS

- Un territoire où chaque commune a un rôle à jouer
- Organiser le territoire autour des transports en commun
- Répondre aux besoins en logements des habitants
- Optimiser et partager le développement économique
- Préserver le cadre de vie et le bon fonctionnement écologique du territoire



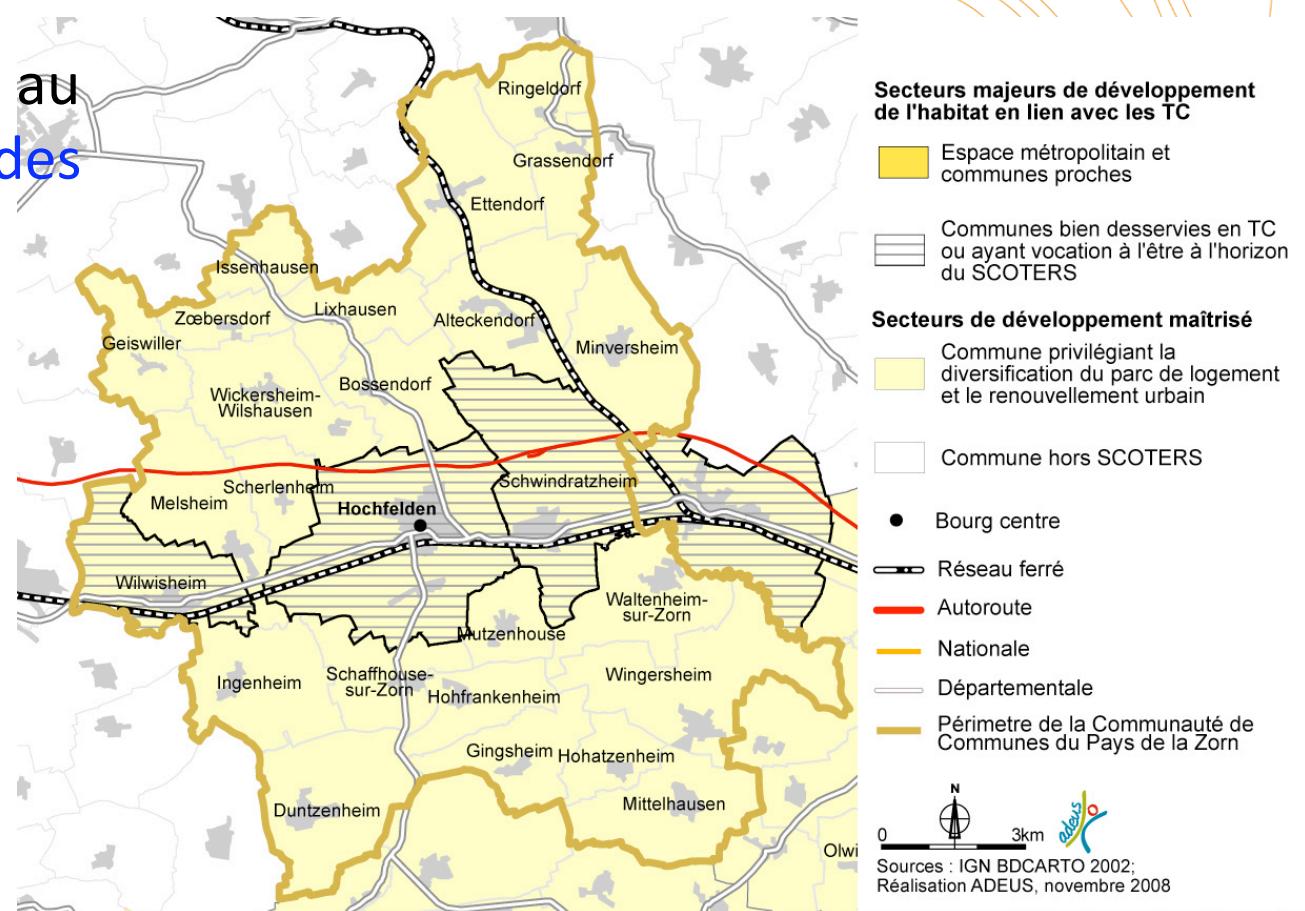
Le SCOTERS dans la Communauté de Communes



- Un développement différencié du territoire...

⇒... pour répondre au mieux aux **besoins des habitants**...

⇒... et économiser le foncier.



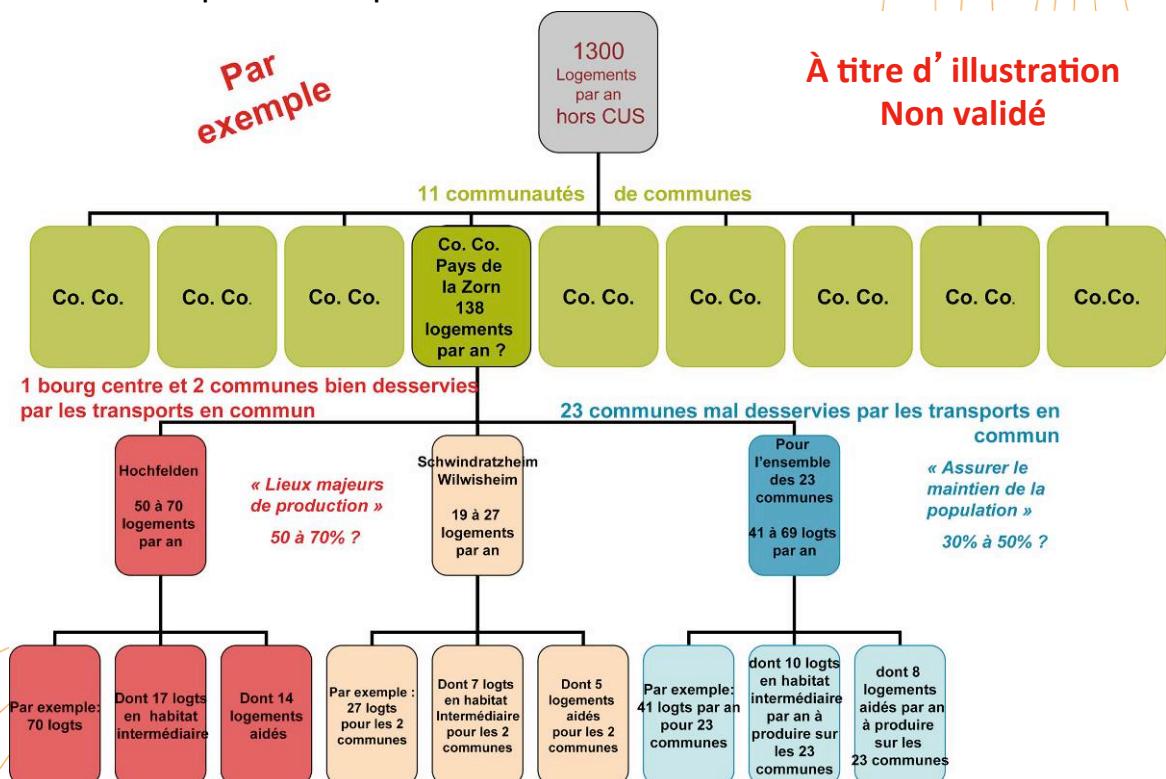
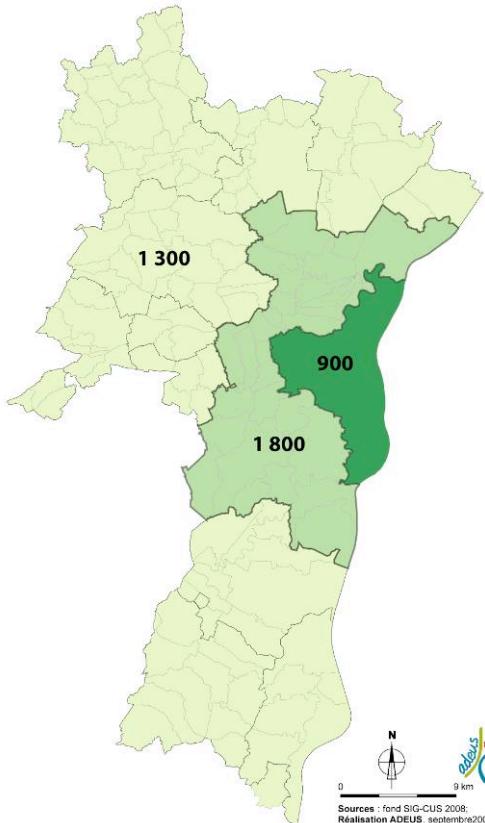
Le SCOTERS dans la Communauté de Communes



- Une organisation urbaine pour traduire des objectifs de production de logements...

➤ Exemple :

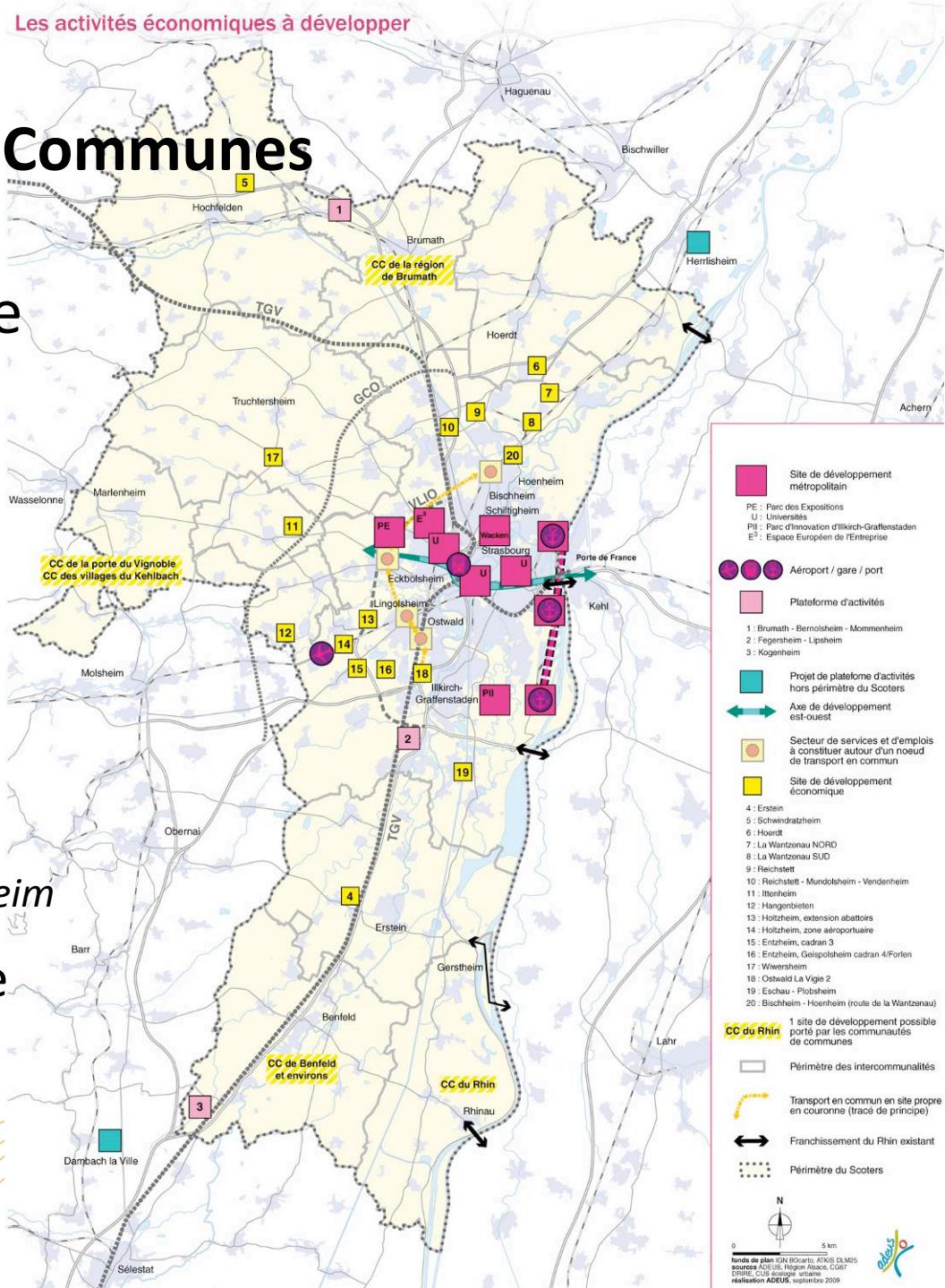
- en suivant la tendance des années précédentes,
- en respectant la place de l'intercommunalité dans le SCOT.



Le SCOTERS dans la Communauté de Communes

- Une organisation urbaine pour partager le développement économique :
 - 3 ZA recensées comme existantes en juin 2006 : *Hochfelden*
 - 1 site de développement économique : *Schwindratzheim*
 - 1 petit site par commune pour le maintien du tissu artisanal

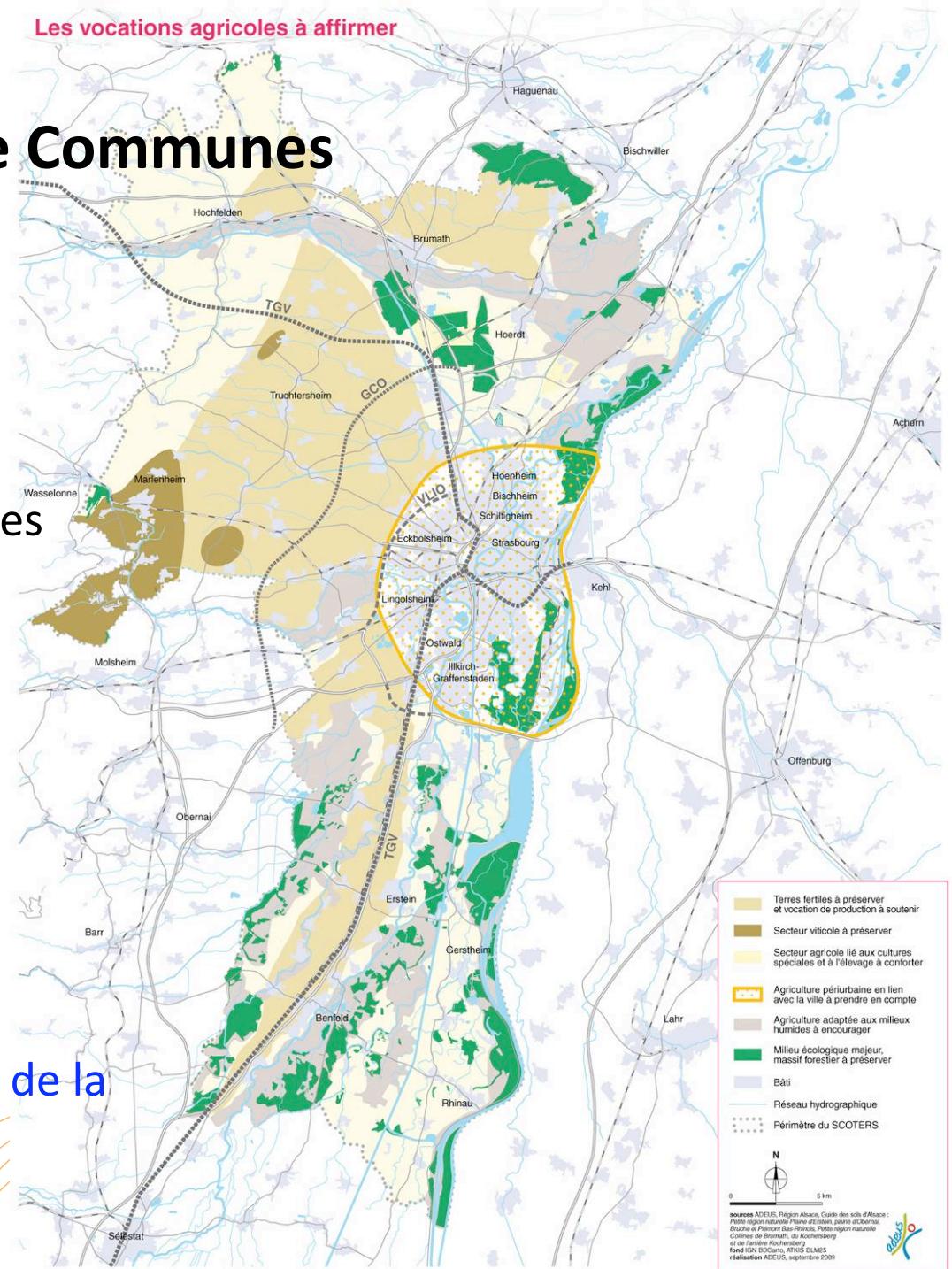
12 / C.C. du Pays de la Zorn



Le SCOTERS dans la Communauté de Communes

- Préserver la vocation agricole :
 - * des terres les plus fertiles
 - * des espaces liés aux cultures spéciales ou à l'élevage
 - * des milieux humides exploités

=> Une nécessaire optimisation de la consommation foncière

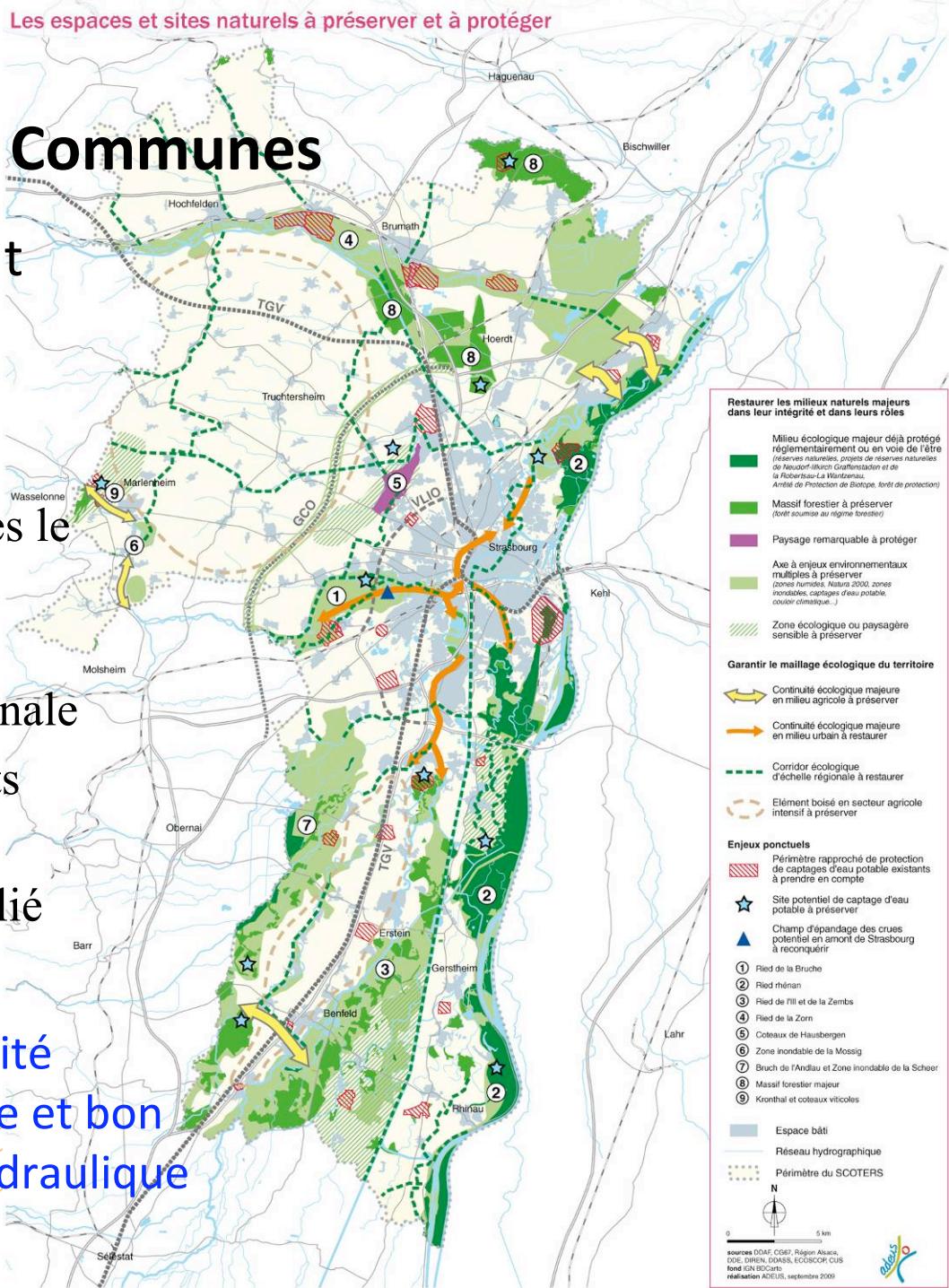


Le SCOTERS dans la Communauté de Communes

- Appuyer le développement du territoire sur un réseau d'espaces naturels

- * un axe à enjeux environnementaux multiples le long de la Zorn
- * des corridors écologiques d'échelle régionale
- * Une protection des éléments boisés en secteur agricole
- * un périmètre de protection lié au captage d'eau

=> Une nécessaire complémentarité entre préservation du cadre de vie et bon fonctionnement écologique et hydraulique



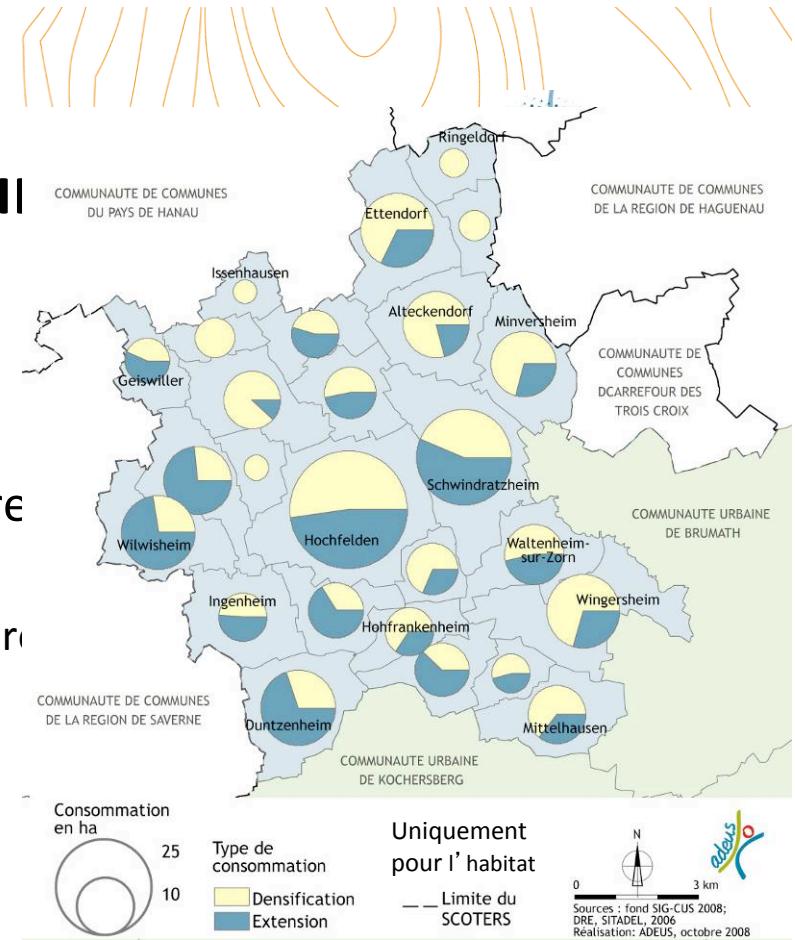
L'évolution récente de la Commu

Une consommation foncière en lien avec l'armature du SCOTERS :

⇒ Entre 1976 et 2006, une consommation foncière plus importante :

- ⇒ à Hochfelden (+39ha), Schwindratzheim (+26ha) voir Wilwisheim (+15ha), essentiellement pour l'habitat
- ⇒ Peu de consommation pour l'activité hors Hochfelden (+13ha sinon entre +0 et +3ha).

⇒ mais peu de différence entre Wilwisheim, Duntzenheim, Ettendorf et Wingersheim : +15ha entre 1976 et 2006.



Vers une cartographie partagée du fonctionnement des bassins de vie locaux



- Sur la base de quels projets (inter)communaux ?

* Objectifs

- Renforcer le rôle du bourg centre, locomotive du rayonnement.
 - Pour l'armature autour favoriser un développement équilibré afin de respecter la qualité de vie rurale.
 - Favoriser un développement de l'habitat sur l'ensemble du territoire en privilégiant les développements à proximité des services, gérer l'impact du développement de la zone d'activité A4
 - Maintenir le maximum d'emplois sur place,
 - Protéger les atouts environnementaux du territoire
 - Lutter contre les coulées de boues en privilégiant les vergers et les prairies naturelles
 - Désenclaver le bourg centre et les communes du trafic routier
 - Développer les liaisons de transports avec les territoires d'Alsace du Nord
 - Développer et favoriser les accès aux gares
 - Développer les liaisons douces

* Projets

- Extension de la zone d'activités du Canal
 - Développement de la zone d'activités A4
 - Zone de développement éolien
 - CSDU du Rohrbach, application de la fermeture en 2014
 - Plan de circulation cyclable

* Les enjeux du développement du territoire :

- l'accueil des entreprises : améliorer l'offre foncière économique, tant pour les entreprises du territoire qu'en direction de celles susceptibles de s'y installer
 - le tourisme : renforcer les atouts touristiques locaux et les partenariats afin de développer des projets structurants
 - l'amélioration de l'habitat : développer l'offre de logements aidés
 - la préservation de l'environnement : en gérant le territoire selon les principes du développement durable, s'agissant aussi bien de la préservation de ses ressources naturelles que de la gestion des déchets
 - les services à la population : centraliser les services publics et améliorer l'accueil de la population
 - l'évolution de l'offre de services : renforcer les équipements et les services dans les domaines des écoles et de la petite enfance
 - développer l'offre culturelle et sportive.

Vers une cartographie partagée du fonctionnement des bassins de vie locaux



○ Sur la base de quels projets (inter)communaux ?

* Contrat de Territoire : Les projets prévus au contrat 2010-2015 :

- l'aménagement d'une Maison de Pays (projet d'excellence du territoire)
- l'augmentation de l'offre de logements aidés, dont l'objectif est fixé à 27 logements par an ;
- la lutte contre les coulées de boues
- le renforcement des fonctions de centralité et d'attractivité de la commune de Hochfelden à travers l'implantation d'un pôle raquette
- la préservation de l'environnement à travers une gestion durable des déchets
- le développement des circulations douces, sur la base d'un schéma intercommunal des circulations douces
- la mise en place d'un système d'information géographie, afin de faciliter l'acquisition et les échanges de données géographiques
- l'accroissement de l'offre foncière aux entreprises, notamment par la création d'une zone intercommunale
- poursuite du développement de l'offre touristique

○ Quelles zones d'extension dans les POS/PLU ? Pour quel projet de développement ?



Quelques questions pour cartographier le fonctionnement du bassin de vie... (non exhaustives)



- *Localisation :*
 - * des pôles d'emplois
 - * de friches éventuelles
 - * des principaux commerces/services de proximité / pôles commerciaux
 - * de secteurs de développement / à enjeux
 - * ...
- *Qui fonctionne avec qui ? Comment ?*
 - * Quels déplacements ?
Pour les emplois, les commerces, les services, les loisirs, les zones naturelles... à quelles échelles ?
 - * Quelles cohérences/incohérences ?
- *Quelle vision à 10 ou 20 ans ?*
- *Quels besoins de services dans les villages ? Et ailleurs (agglomération, bourg-centre...) ?*
- *Quels besoins en économie ?*
 - * Quelle localisation préférentielle de commerces ?
 - * Quelle concurrence avec les zones d'activités voisines ?
 - * ...
- *Quid des 6 ans de vécu du SCOTERS ?*



Demain... Quel SCOTERS voulons-nous ?



- En fonction des sujets abordés, quelle boîte-à-outils suite au Grenelle ?

- Propositions de la C.C. du Pays de la Zorn :
 - *Dans le cadre de l'évaluation du projet de territoire, nous, élus de la CC du Pays de la Zorn, proposons à l'ensemble des élus du SCOTERS, que la thématique soit abordée lors de la révision, à l'aide de l'outil... ... , avec pour objectif de*

